



**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEYRIEU LES ETANGS DU 23 JUI 2020**

Convocation du 16 juin 2020

Ouverture de la séance à 20 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Préry sous la présidence de Monsieur Alain Couturier, Maire.

Etaient présents : Le maire Alain Couturier, les adjoints, Joël Soris, Brigitte Boyet, Fabrice Durand, Stéphanie Clovel-Panay, les conseillers municipaux Nathalie Colombier, Roger Patural, Richard Drevon, Sandrine Gauchon, Jean-Pierre Guillermin, Estelle Henry, Patrick Guillaud, Marianne Perrichon, Sébastien Tarallo.

Etaient absent(s) et excusé(s) : Néant.

Pouvoir(s) : Néant.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des tarifs 2020/2021 de la restauration scolaire et garderie périscolaire.
- Désignation de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal d'Equipement de Châtonnay.
- Suppression et création de postes à la restauration scolaire et garderie périscolaire.
- Création d'un poste administratif.
- Subvention de la paroisse pour la réfection de la sacristie.
- Désignation de membres titulaires et suppléants à la commission de contrôle des listes électorales.
- Désignation d'un correspondant à la charte forestière du territoire de Bas-Dauphiné Bonnevaux.
- Constitution des commissions communales.

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain Couturier, Maire.

Mademoiselle Marianne Perrichon a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

2. Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

3. Vote des tarifs 2020/2021 de la restauration scolaire et garderie périscolaire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de reconduire les tranches du quotient familial ainsi que les tarifs des prestations de la pause méridienne (restauration et accueil périscolaire) pour l'année scolaire 2020 / 2021.

La tarification est fixée en fonction du quotient familial.

QF1 ≤ 790 €

791 € ≤ QF2 ≤ 1265 €

QF3 ≥ 1266 €

En ce qui concerne l'accueil périscolaire (matin de 7h20 à 8h20, soir de 16h30 à 18h30) et la pause méridienne (11h30 à 13h30) incluant la restauration et l'accueil périscolaire, les tarifs proposés sont les suivants :

	ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MATIN ET DU SOIR TARIF D'1/2 HEURE	PAUSE MERIDIENNE INCLUANT LA RESTAURATION ET L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
QF1 ≤ 790 €	0.75 €	4.20 €
791 € ≤ QF2 ≤ 1265 €	0.95 €	4.60 €
QF3 ≥ 1266 €	1.15 €	5 €

Pour les enfants bénéficiant d'un PAI (projet d'Accueil Individualisé) qui apportent leur repas, le tarif pour la pause méridienne est celui d'une heure de garderie en fonction du quotient familial.

Pour le personnel enseignant, le prix du repas est fixé à 4,75 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer les tarifs ci-dessus mentionnés, à compter de la rentrée 2020.

4. Désignation de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal d'Equipement de Châtonnay

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de désigner des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal d'Equipement de Châtonnay qui gère le gymnase de Châtonnay et le transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne comme représentants pour le Syndicat Intercommunal d'Equipement des 4 vallées :

Membres titulaires : Alain Couturier et Sébastien Tarallo

Membres suppléants : Joël Soris et Richard Drevon

5. Suppression et création de postes à la restauration scolaire et garderie périscolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

1 - La suppression :

- **D'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2° classe à temps non complet, à raison de 8.83 heures hebdomadaires, pour le ménage de différents locaux communaux, à compter du 1er septembre 2020**
- **D'un emploi d'Adjoint Technique de 2° classe à temps non complet, à raison de 6.36 heures hebdomadaires, pour le ménage de différents locaux communaux, à compter du 1er septembre 2020**

2 - La création :

- **D'un emploi d'Adjoint d'Animation de 2° classe à temps non complet, à raison de 17.86 Heures hebdomadaires, pour l'animation de l'A.L.S.H. et l'aide aux enseignantes à l'école maternelle, et l'entretien des locaux, à compter du 1er septembre 2020.**
- **D'un emploi d'Adjoint Technique de 2° classe à temps non complet, à raison de 8 heures hebdomadaires, pour le service au restaurant scolaire et à la garderie, et le ménage de différents locaux communaux, à compter du 1er septembre 2020.**
- **D'un emploi d'Adjoint Technique de 2° classe à temps non complet, à raison de 13.75 heures hebdomadaires, pour le service au restaurant scolaire et à la garderie, et le ménage de différents locaux communaux, à compter du 1er septembre 2020.**
- **De modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

6. Création d'un poste administratif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide la création d'un emploi de Rédacteur à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2020, de modifier ainsi le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

7. Subvention de la paroisse pour la réfection de la sacristie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le diocèse de Grenoble souhaite donner une subvention de 2500€ dans le cadre de la rénovation de la sacristie.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

8. Désignation de membres titulaires et suppléants à la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil Municipal désigne Marianne Perrichon titulaire et Richard Drevon suppléant.

9. Désignation d'un correspondant à la charte forestière du territoire de Bas-Dauphiné Bonnevaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant à la charte forestière du territoire de Bas-Dauphiné Bonnevaux.

Le Conseil Municipal désigne Fabrice Durand.

10. Constitution des commissions communales

Monsieur le Maire explique au conseil municipal sa vision pour le fonctionnement des commissions communales pour ce nouveau mandat.

Chaque adjoint présente ensuite ses délégations et les différentes commissions afin que les élus puissent prendre connaissance des différents travaux et groupes de travail pouvant être mis en place.

Lors du prochain conseil municipal, la présentation se poursuivra. Le souhait est que chaque élu puisse réfléchir aux commissions et groupes de travail auxquels il souhaite participer.

11. Questions diverses

- Pas de question particulière
- Prochain conseil municipal

La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil municipal.

Clôture de séance à 23h20.

Fait à Meyrieu les Etangs, le 25 juin 2020